

SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 06 MARS 2013

A la Salle des Fêtes de Saint Etienne sur Chalaronne à 20 h 30

L'an deux mille treize, le 06 mars, le Comité syndical réuni à Saint Etienne sur Chalaronne, après convocation légale en date du 19 février 2013, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Etaient présents : Michel SAINT CYR, Robert BOUCHY, Jean-Louis CONTI, François CHRISTOLHOMME, Jean-Paul GUILLOT, Frédéric CHEVALIER, Christophe MEGARD, Yves CLAYETTE, Georges Laurent HYVERNAT, Martial TRINQUE, Jean Michel LUX, Manuel LEAL, Gérard MAURER, Robert DEPLATIERE, Robert LAGRANGE, Philippe THENON, Edouard BREVET, Serge VARVIER, Régis GONNU, Robert GIVRE, Pierre PETIOT, Cyril COLAS, Roland LIEVRE, Philippe LODATO.

Etaient également présents : Pascal SCHIAVINI, Gérard MONTARD, Guy MORILLON, Pierre MILLET, Christian MANAUT, Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Pierre PEYRARD (ingénieur du syndicat), Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

Etaient excusés : Fabyen RIGOTTO, Gilles DUBOST, Anne Marie BOUCHY, Jean-Pierre CHAMPION, Roger THIVOLLE, Muriel LUGA GIRAUD, Jacky NOUET, Jean-François MORELLET, Christine GONNU, Michel GADIOLET, Yvan KOLAR, Marc TATON, Maurice VOISIN, Christèle JOSSERAND, Jean-Luc COLZART, Madeleine CORNUAULT, Sylvie MOREY, Georges FAVERJON, André PHILIPPON.

Monsieur MEGARD fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence.

Monsieur Manuel LEAL est nommé secrétaire de séance.

Début de la réunion : 20 h 40

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 13 février 2013 a été joint à la convocation du comité syndical du 06 mars 2013. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Aucune autre observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 13 février 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur Mégard présente les résultats de l'année 2012 :

- Pour la section de fonctionnement :
 - o Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 223 642,84 €,
 - o Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 298 196,75 €,
 - o Le résultat de la section de fonctionnement est de 74 553,91 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 40 570,00 €,
 - o Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 115 123,91 €
- Pour la section d'investissement :
 - o Les dépenses d'investissement s'élèvent à 804 599,94 €,
 - o Les recettes d'investissement s'élèvent à 884 020,03 €,
 - o Le résultat de la section d'investissement est de 79 420,09 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 38 455,32 €,
 - o Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de 117 875,41 €

Monsieur Mégard précise par ailleurs que les restes à réaliser s'élèvent à 449 800,28 € en dépenses et 295 063,70 € en recettes. Le besoin de financement pour les restes à réaliser s'élèvent à 154 736,58 €.

Le résultat global d'investissement en tenant compte des restes à réaliser est de - 36 861,17 € (117 875,41 € -154 736,58 €).

Le résultat global de l'exercice 2012 est de 78 262,74 € (115 123,91 € - 36 861,17 €)

Monsieur MEGARD demande au doyen de la salle, Monsieur MONTARD, de bien vouloir soumettre au vote le compte administratif 2012. Monsieur MEGARD se retire de la salle.

Monsieur MONTARD porte au vote le compte administratif 2012.

Le compte administratif 2012 est voté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MEGARD revient dans la salle et remercie l'assemblée d'avoir voté le compte administratif.

3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur MEGARD rappelle que le compte de gestion est l'équivalent du compte administratif. Il est établi par le comptable public Monsieur LAMUR et retrace les dépenses et recettes de la collectivité.

Celui-ci est identique au compte administratif 2012 du Syndicat et présente des résultats similaires.

Il rappelle que les résultats présentés tiennent compte de l'emprunt réalisé en fin d'année dernière.

Aucune question n'étant soulevée, le Président propose de soumettre au vote l'approbation du compte de gestion 2012.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2012 à l'unanimité.

4 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

Monsieur MEGARD précise que les résultats de clôture pour l'année 2012 sont les suivants :

Le résultat de la section de fonctionnement se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	74 553.91 €
Résultat antérieur reporté :	40 570.00 €
Résultat à affecter :	115 123.91 €

Le résultat de la section investissement se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	79 420.09 €
Résultat antérieur reporté :	38 455.32 €
Résultat à affecter :	117 875.41 €

Compte tenu des restes à réaliser qui représentent un solde de : - 154 736.58 €

Le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation au compte 1068 (recettes) : 36 861.17 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- Affectation au compte 002 (recettes) : 78 262.74 €, excédent de fonctionnement reporté.

Ces affectations seront reportées sur le budget primitif de l'exercice 2013 du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

Monsieur MEGARD porte au vote l'affectation du résultat 2012, tel que présenté ci-dessus.

L'affectation du résultat 2012 est votée à l'unanimité des membres présents.

5 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS – ANNÉE 2013

Monsieur Mégard rappelle que suite à la suppression de la taxe professionnelle (TP) et à la mise en place de la contribution économique territoriale (CET), une modification des statuts concernant les règles de contribution des membres a été réalisée fin 2012. Cette décision a été validée par arrêté préfectoral le 27 février 2013. Elle reprend les mêmes variantes, à savoir :

- 20% sur la surface de la commune incluse dans le bassin versant.
- 50% sur la population légale pondérée par la surface versante : $\frac{\text{population totale légale}}{(\text{surface de la commune incluse dans le bassin versant}) / (\text{surface totale de la commune})}$
- 30% sur la richesse communale pondérée par la surface versante : $\frac{[(\text{Bases annuelles de la Taxe d'Habitation} + \text{Bases annuelles de la Taxe Foncière Bâtie} + \text{Bases annuelles de la Taxe Foncière Non Bâtie}) + Y (\text{constante fixée dans le tableau joint en annexe})] \times [(\text{surface de la commune incluse dans le bassin versant}) / (\text{surface totale de la commune})]}{(\text{surface totale de la commune})}$

Seule la variante Y vient remplacer la taxe professionnelle. Elle correspond à la taxe professionnelle de l'année 2010.

Monsieur Mégard précise que conformément à ce qui a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le montant total des participations des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget restera le même cette année à savoir 145 301 €. Le montant des participations des membres est porté à 152 032 € dont 146 476 € en fonctionnement (comptes 74741 et 74751) et 5 556 € en investissement (compte 27634). La différence étant due à l'emprunt de la commune de Villars les Dombes. Les cotisations calculées en regard du budget se répartissent selon le tableau ci-joint.

Cotisations 2013

Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

Communes	COTISATIONS EN €		Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2013
	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV*	Cotisations des actions mutualisées par BV**			
ABERGEMENT-CLEMENCIA	2 173 €	1 212 €	3 385 €		3 385 €
AMBERIEUX-EN-DOBES	875 €	675 €	1 551 €		1 551 €
BANEINS	1 732 €	520 €	2 251 €		2 251 €
BEY	548 €	- €	548 €		548 €
BIRIEUX	1 339 €	783 €	2 123 €		2 123 €
BOULIGNEUX	2 059 €	1 164 €	3 223 €		3 223 €
CHANEINS	2 606 €	1 653 €	4 259 €		4 259 €
CHAPELLE-DU-CHATELARD	1 419 €	782 €	2 201 €		2 201 €
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	19 088 €	10 217 €	29 305 €		29 305 €
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	838 €	- €	838 €		838 €
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	1 101 €	611 €	1 711 €		1 711 €
FRANCHELEINS	1 202 €	231 €	1 434 €		1 434 €
GENOUILLEUX	1 595 €	1 155 €* 500 €	2 750 €		2 750 €
GUEREINS	3 058 €	1 828 €	4 886 €		4 886 €
JOYEUX	677 €	364 €	1 042 €		1 042 €
LAPEYROUSE	1 730 €	970 €	2 700 €		2 700 €
MARLIEUX	358 €	192 €	550 €		550 €
MONTCEAUX	2 634 €	1 603 €	4 237 €		4 237 €
LE MONTELLIER	267 €	130 €	397 €		397 €
MONTHIEUX	2 136 €	1 176 €	3 312 €		3 312 €
RELEVANT	1 698 €	- €	1 698 €		1 698 €
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	475 €	398 €	873 €		873 €
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE		4 725 €	4 725 €		4 725 €
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE		2 387 €	2 387 €		2 387 €
SAINT-MARCEL	2 632 €	1 771 €	4 403 €		4 403 €
SAINTE-OLIVE	1 085 €	603 €	1 688 €		1 688 €
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	7 332 €	2 180 €	9 513 €		9 513 €
SANDRANS	2 696 €	1 512 €	4 208 €		4 208 €
THOISSEY		2 013 €	2 013 €		2 013 €
VALEINS	434 €	242 €	676 €		676 €
VILLARS-LES-DOBES	11 418 €	4 872 €	16 290 €	6 731 €	23 021 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE SAONE CHALARONNE	24 124 €		24 124 €		24 124 €
TOTAUX	99 330 €	44 816 €	145 301 €	6 731 €	152 032 €

Yannick précise que pour la commune de Genouilleux, 500 € sont prélevés sur la cotisation du bassin versant du Râche pour basculer sur l'opération sous mandat « aire de lavage ».

Monsieur Morillon souhaiterait savoir si cela serait possible pour la commune de Guéreins. Yannick précise que non car sur le bassin versant de la Calonne aucune marge n'est possible. De plus, Genouilleux est la seule commune du bassin versant du Râche où peu de travaux ont été réalisés.

Le Président soumet au vote le montant des cotisations pour l'année 2013 ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,
 APPROUVE, à l'unanimité, les dispositions du présent rapport,
 ADOPTE, le montant des participations financières des différentes collectivités adhérentes au
 Syndicat Des Rivières des Territoires de Chalaronne pour l'année 2013,
 DONNE, tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

6 – BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur Mégard rappelle que le vote du budget étant chaque année une étape incontournable mais un peu austère, l'équipe du syndicat a présenté cette année, un diaporama qui s'articule autour de différents graphiques et non plus sur les tableaux envoyés en document de séance. Ces graphiques ont été conçus sur la base d'une approche plus visuelle tout en apportant l'ensemble des chiffres soumis au vote.

Budget primitif 2013 :

Section Fonctionnement - Dépenses

o *Chapitre 011 : Charges à caractère général*

DEPENSES			
Charges à caractère général	60622	Achats de carburants	2 400
	60632	Fournitures petits équipement	1 200
	6064	Fournitures administratives	1 500
	6132	location immobilière	6 950
	6135	location mobilière	4 300
	614	Charges locatives	2 500
	61523	Entretien et réparation voies et réseaux	1 500
	61524	Entretien et réparation bois et forêt	10 000
	61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	750
	6156	Maintenance	4 900
	616	prime d'assurances	3 570
	617	Etudes et recherches	15 000
	6182	Doc. Générale et technique	450
	6184	Versements à des org. Form.	1 000
	6225	Idemn. Comptable régisseur	450
	6226	Honoraires	1 800
	6231	Annonces et insertions	2 000
	6236	Catalogues et imprimés	200
	6237	Publications	4 500
	6238	Divers	700
	6248	Frais de transport divers	600
	6251	Voyages et déplacements	2 000
	6257	Réceptions	1 300
	6261	Frais d'affranchissements	3 000
	6262	Frais de télécommunication	4 200
	627	Services bancaires et assimilés	523
	6281	Concours divers (cotisations)	250
	6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500
	6288	Autres services	3 000
	63512	Taxe foncière	100
63513	Autres impôts locaux	10	
TOTAL 011			83 153

Yannick précise que les dépenses de fonctionnement restent sensiblement les mêmes qu'en 2012. Certains comptes ont vu leur apparition et d'autres ont vu leurs montants augmentés par rapport aux années précédentes :

- compte 61523 : permettra d'entretenir les vannes,

- compte 61524 : permettra d'intervenir sur l'entretien des boisements de berges lorsque, suite à une crue, des embâcles se sont formés sur des secteurs problématiques (dans la traversée des bourgs ou au droit d'ouvrages d'arts de type pont ou passerelle) ainsi que pour l'entretien de certaines haies plantées par le syndicat.
- compte 617 : ce compte comprend une réserve pour des analyses d'eau, l'acquisition des données RGA, l'externalisation de 2 plans de désherbage communaux, et des jaugeages en cas de crue
- compte 6231 : frais d'annonces et d'insertions pour les marchés
- compte 6237 : impression d'un journal + panneaux sur la plantation de haies, les plans de désherbage communaux
- compte 6238 : photos réalisées par un professionnel pour le site internet et les documents de communication
- compte 6288 : espace ludique prévu sur le site internet

o Chapitre 012 : Charges de personnel

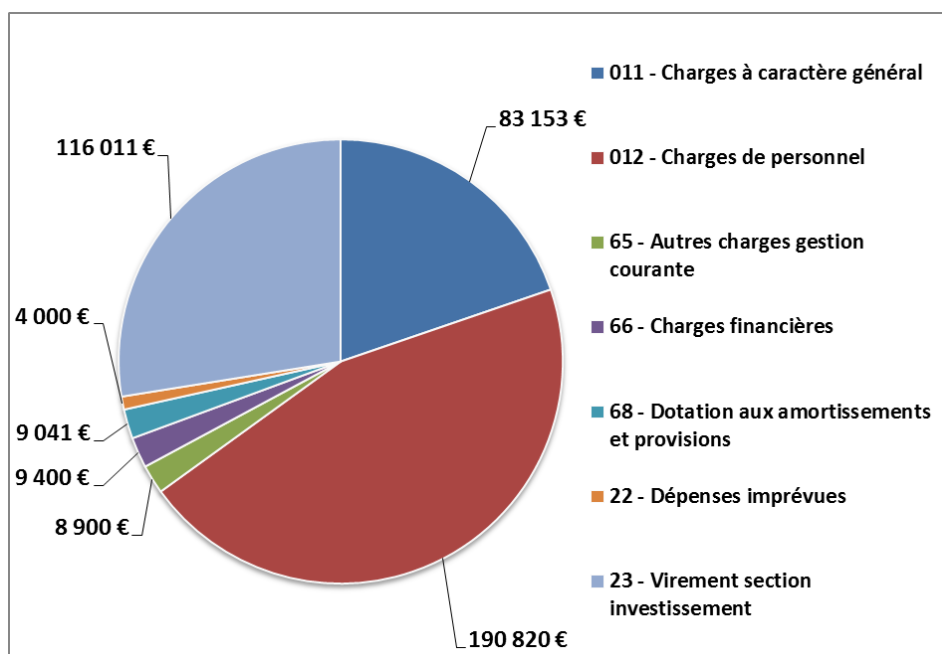
Charges de personnel	6218	Autre personnel extérieur au service	10 600
	6232	FNAL	150
	6336	cotisation CNG.CG de la FPT	2 210
	6338	Cotisation solidarité	350
	64111	Rémunération titulaire	62 000
	64112	NBI, SFT	800
	64118	Autres indemnités	19 300
	64131	Rémunération	36 800
	64133	Primes de service	5 600
	6451	Cotisation à l'URSSAF	23 300
	6453	Cotisations caisses retraites	19 600
	6454	cotisations assedic	2 800
	6455	Assurance Personnel	6 400
	6458	Cotisation autres organismes	310
6475	Médecine du travail	600	
TOTAL 012			190 820

Yannick précise que le chapitre 012 a augmenté par rapport à l'année dernière. En effet, le poste de Pierre vient s'ajouter en dépenses, Alice bénéficiera d'un changement d'échelon qui revalorisera son salaire. Maxime, Yannick et Véronique se voient aussi accorder une prime exceptionnelle cette année compte tenu du départ en congé maternité d'Alice et de son non remplacement poste pour poste. On retrouvera en recette, le remboursement de l'assurance du personnel pour le salaire d'Alice sur la période du congé maternité.

Chapitres 65, 66, 68, 022 et 023 :

Autres charges gestion courante	6531	Indemnités élus	8 600
	6533	Retraite élus	300
TOTAL 65			8 900
Charges Financières	6611	Intérêts emprunts, dettes	9 400
	668	Autres Charges financières	-
TOTAL 66			9 400
Dotations aux amortissements	6811	Dotations aux amortissements	9 041
TOTAL 68			9 041
	022	Dépenses imprévues	4 000
	023	Virement à la section d'investissement	116 011
		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	421 325

Yannick précise que le compte 6611 correspond aux intérêts d'emprunts de Villars pour 1 175 €, celui du syndicat pour 5 225 € et 3 000 € pour les intérêts de la ligne de trésorerie. Le compte 6811 a sensiblement augmenté, cela est du à l'amortissement des limnimètres. Les dépenses imprévues sont de 4 000 € et le virement à la section d'investissement s'élève à 116 011€ pour un budget total de fonctionnement de 421 325 €.



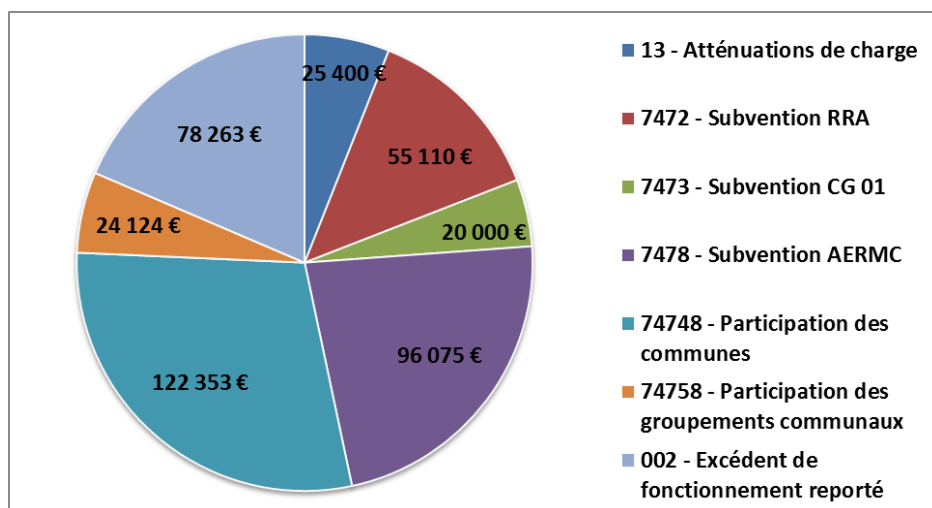
Répartition des dépenses de fonctionnement
Total : 421 325€

Section Fonctionnement - Recettes

Attenuation de charges	6419	Remboursement Personnel	25 400
TOTAL 13			25 400
Dotations et participations	7472	Subvention de la Région poste	46 000
	7472	Subvention de la Région étude et pub	9 110
	7472	Subvention totale de la Région	55 110
	7473	Subvention Conseil Général	20 000
	7478	Subvention de l'AE poste	82 895
	7478	Subvention de l'AE étude et pub	13 180
	7478	Subvention totale de l'Agence de l'Eau	96 075
74741	Participation des communes	122 353	
74751	Participation des groupements communa	24 124	
TOTAL 74			317 662
Excédent Reporté	002	Excédent antérieur de fonct reporté	78 263
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	421 325

Yannick explique que cette année les modalités de subventions de l'Agence de l'eau pour les postes ont changées et sont moins favorables, c'est pour cela qu'une subvention pour le poste de Maxime a été demandé au Conseil Général de l'Ain, dans le cadre de ses nouvelles modalités d'intervention pour sa politique « eau ».

Monsieur Mégard souligne qu'il faudra dorénavant être très vigilant par rapport aux financeurs. En effet, leurs nouvelles politiques impliqueront de tenir les objectifs fixés sous peine de perdre des subventions en cas de non respect. En effet, les subventions de fonctionnement représentent presque 50% des recettes du syndicat.



Répartition des recettes de fonctionnement
Total : 421 325€

Pour le budget d'investissement, Yannick rappelle qu'il est voté par chapitre, avec les chapitres d'opération d'équipement. Chaque personne présente les actions dont il aura la charge en 2013 sous forme de graphique. (Voir power point joint)

Merci de vous référer au tableau, budget primitif 2013 section d'investissement, reçu avec votre convocation pour obtenir le détail des opérations.

Yannick précise que l'Agence de l'Eau met un focus sur les opérations prioritaires notamment sur le bassin versant de la Calonne et de la Chalaronne. Il s'agit principalement d'opération de renaturation, comme le contournement du seuil Crozet, le seuil à Saint Maurice, recréer une diversité d'habitats et d'écoulement sur le secteur la Bourrassière. Yannick précise que certaines subventions seront conditionnées par la réalisation de ces actions prioritaires.

Monsieur Lagrange s'interroge sur la date possible des travaux sur Crozet. Maxime explique que l'instruction de la déclaration d'intérêt général peut prendre 6 mois. Idéalement les travaux devraient être réalisés en septembre ou octobre au plus tard.

Monsieur Lièvre demande comment va se faire la communication sur l'opération aménagement de mares et d'abreuvoirs. Yannick explique qu'une plaquette sera envoyée aux communes et aux exploitants du bassin versant d'ici la fin du printemps début d'été, comme cela avait été fait pour la plantation de haies. Un article sera intégré dans le prochain journal.

Le total du budget de la section d'investissement est de 1 176 902.72€ en dépenses comme en recettes.

Yannick précise qu'aucune opération n'apparaît actuellement sur le bassin versant du Moignans. Une réunion avec les élus des deux communes Baneins et Saint Trivier est programmée très prochainement, concernant les travaux prévus sur le Mazanan et l'étang qui se trouve à proximité. Si cette action devait être à maîtrise d'ouvrage du syndicat ou sous convention de mandat, une décision modificative serait nécessaire.

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	1 176 902.72 €	1 176 902.72€
Section de fonctionnement	421 325.00 €	421 325.00 €
TOTAL	1 598 227.72 €	1 598 227.72€

Le Président soumet le budget primitif 2013 au Comité syndical et rappelle que le budget sera voté par chapitres en reprenant au global les chiffres suivants :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2013 à l'unanimité.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Mégard précise que suite au comité de rivière du 06 février dernier, le syndicat a rencontré l'association de pêche de Thoisy afin d'évoquer les problèmes rencontrés.

L'ordre du jour étant terminé, monsieur MEGARD donne la parole à Monsieur VARVIER qui remercie toute l'équipe du syndicat pour son travail et invite l'assemblée pour le verre de l'amitié. La séance est levée à 22h10.

Le Président,
Christophe MEGARD